

Procès-Verbal du Conseil Municipal du mercredi 13 mai 2026 à 20h00

L'an deux mil vingt-six, le treize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chirassimont, légalement convoqué le quatre mai deux mil vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil de la mairie de Chirassimont, sous la présidence de Madame Florence Laboutière, Maire.

Étaient présents : Florence LABOUTIÈRE, Marie-Servane BILLAY, Térésa XAVIER MARTINS, Christian BERGEON, Marie-Claude GUILLARD, Joseph PLAISANCE, Sandrine MERLE, Adrien GIRAUD, Stéphanie CARTIER

Absents excusés : Nicolas FRAISSE, Pascal CRIONAY

Pouvoir déposé : FRAISSE Nicolas à LABOUTIÈRE Florence

Secrétaire élu pour la séance : Marie-Servane BILLAY

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 avril 2026

- **Délibérations concernant** :
 - Demande de prêt relais en attente du versement des subventions
 - Désignation d'un représentant pour siéger à l'assemblée générale des actionnaires de la SPLR de la CoPLER
 - Désignation des délégués (titulaires et suppléants) de l'administration et du tribunal judiciaire pour la commission de contrôle des listes électorales
 - Participation financière pour l'organisation de la course cycle « Tour du Pays Roannais »
- **Discussions et informations** :
 - Présentation des prestataires pour le nouveau logiciel métier « Full Web »
 - Réflexions sur l'avenir du multiservices Le Casamontois
- **Questions diverses**

Approbation du procès-verbal

Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 24 avril 2026

Délibérations

➤ Délibération n° 13052026-001 : Demande d'un prêt relais en attente du versement des subventions

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que dans l'attente du versement des subventions et afin de permettre la continuité du paiement des factures et du versement des salaires et indemnités, il est nécessaire de mettre en place un prêt relais.

Elle expose les offres reçues par trois banques : Crédit Agricole, Caisse d'Epargne et Crédit Mutuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Chirassimont, décide de contracter auprès du Crédit Mutuel et aux conditions de cet établissement, un emprunt crédit-relais de la somme de 50 000 euros sur 24 mois à compter de la signature du contrat de prêt par le prêteur, dans l'attente du versement des subventions.

Ce prêt portera intérêt au taux de 3,40 % fixe.

Le remboursement du capital est in fine et les échéances d'intérêts trimestrielles.

Les frais de dossier sont de 50 euros.

L'emprunteur aura la possibilité d'effectuer à son gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition sans préavis ni pénalité.

Un déblocage par tranche est possible sans frais supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de réaliser auprès du Crédit Mutuel et aux conditions de cet établissement, un emprunt crédit-relais de la somme de 50 000 euros sur 24 mois à compter de la signature du contrat de prêt par le prêteur, dans l'attente du versement des subventions ;
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire de la commune de Chirassimont pour signer le contrat de prêt auprès du Crédit Mutuel Sud-Est, ainsi que les documents s'y afférant.

➤ Délibération n° 13052026-002 : Désignation d'un représentant pour siéger à l'assemblée générale des actionnaires de la Société Publique Locale Services aux Population entre Loire et Rhône (SPLR)

Madame le Maire informe l'assemblée que la société publique locale « services à la population du pays entre Loire et Rhône » SPLR est une société anonyme créée en 2019 par la CoPLER et 10 autres communes. Depuis 4 autres communes ont rejoint le capital.

Initialement créer afin d'assurer la gestion de la crèche basée à St Symphorien de Lay, une Délégation de Service pour reprendre la gestion de l'ALSH Les Tigroux à Régny a été actée en 2023. S'en est suivi l'approbation de l'ouverture d'une annexe à Pradines ayant conduit à la création d'un ALSH multisites Régny-Pradines en 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1524-5 et R.1524-3 et suivants ;

Vu les statuts de la SPLR ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DÉSIGNE** Monsieur FRAISSE Nicolas, représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires ;
- **DÉSIGNE** Monsieur FRAISSE Nicolas, représentant permanent à l'assemblée spéciale de la société.

➤ **Délibération n° 13052026-003 :**

Désignation des délégués (titulaires et suppléants) de l'administration et du tribunal judiciaire pour la commission de contrôle des listes électorales

Madame le Maire rappelle l'article R.7 du code électoral, modifié par le décret n° 2026-8 du 08 janvier 2026, selon lequel la commission de contrôle doit être constituée de 3 membres : un conseiller municipal de la commune, un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat et un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

M. le Maire rappelle la délibération n°20032026-001 du 20 mars 2026 par laquelle Monsieur Pascal Crionay a été désigné représentant de la commune à la commission de contrôle en tant que conseiller municipal.

Il est proposé de procéder à la désignation des nouveaux délégués de la commission de contrôle, en proposant les candidats suivants :

- Monsieur Gérard DUBESSY comme représentant titulaire du Tribunal de Grande Instance et Madame Nathalie TARTRIN sa suppléante ;
- Madame Michèle PARDON comme représentant titulaire de l'Etat et Monsieur Guy ROCHARD, son suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** les représentants du Tribunal de Grande Instance : Monsieur Gérard DUBESSY titulaire et Madame Nathalie TARTRIN sa suppléante.
- **DÉSIGNE** les représentants de l'État : Madame Michèle PARDON titulaire et Monsieur Guy ROCHARD, son suppléant.
- **DÉSIGNE** Madame Marie-Servane BILLAY, représentante suppléante pour la commune.
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

➤ **Délibération n° 13052026-004 :**

Participation financière pour l'organisation de la course cycliste « Tour du Pays Roannais »

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la traditionnelle course cycliste « Tour du Pays Roannais » est organisée du 03 au 05 juillet 2026 sur le territoire, avec une arrivée à Régnay et un passage sur la commune de Chirassimont le 05 juillet.

Cette année, l'association organisatrice connaît une baisse significative des octrois de

subventions. Afin de pallier à ce manque de recettes, une participation financière est demandée aux 11 communes concernées par le passage de la course.

Selon les estimations, la commune d'arrivée, à savoir Régnny, devrait participer à hauteur de 10 000 euros et les 10 autres communes à hauteur de 300 euros.

Madame le Maire propose d'étudier le projet d'organiser des animations au centre du village à l'organisation du passage des cyclistes.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCORDE** l'octroi d'une participation financière à hauteur de 300 euros pour l'organisation de la course cycliste « Tour du Pays Roannais », organisée entre le 03 et le 05 juillet 2026 ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents qui seraient rendus nécessaires pour l'application des dispositions de la présente délibération.

Discussions et informations

➤ ***Présentation des prestataires pour le nouveau logiciel métier « Full Web »***

La secrétaire de mairie informe qu'à ce jour, la commune utilise le logiciel métier Berger Levraut depuis 2011. La connexion à ce logiciel se fait via le serveur de la CoPLER.

La version actuelle du logiciel Berger Levraut est en fin de vie. Les mises à jour ne seront plus disponibles d'ici fin 2027. Un passage au « full web » sera obligatoire à cette échéance.

D'autre part, le serveur intercommunal sur lequel nous stockons nos données est devenu obsolète et saturé. Il doit être changé avant mars 2027.

Une consultation de 4 prestataires a eu lieu entre secrétaires de mairie de la CoPLER : Cosoluce, JVS, Agedi, Berger Levraut Web.

Un rapport sera établi et présenté en réunion de COPIL mutualisation avec élus et secrétaires de mairie le vendredi 12 juin.

➤ ***Réflexions sur l'avenir des multiservices Le Casamontois***

Madame le Maire informe que l'état des lieux de sortie de l'appartement des multiservices s'est fait le mardi 03 mai dernier. L'appartement a été laissé propre, avec cependant quelques rafraichissements à faire : une porte à réparer, un mur à repeindre, quelques fissures à rénover, le sol du 1^{er} étage à réhabiliter. En revanche, la cour et le commerce sont à ranger et à nettoyer. Une première équipe d'élus et bénévoles s'est réunie ce lundi 10 mai pour commencer ces travaux d'entretien.

Après échanges, les membres de l'assemblée sont favorables à la réouverture d'un commerce avec un gérant.

Christian Bergeon informe avoir eu un contact avec un responsable de la chaîne « Boulangerie Marie Blachère » pour étudier la proposition d'une éventuelle reprise du commerce.

Stéphanie Cartier propose de contacter SOS Villages sur TF1.

Madame le Maire informe avoir eu contact avec une habitante de Chirassimont qui est intéressée par ce projet. Le montage du dossier administratif est en cours. A réception, cette candidate sera présentée aux membres du conseil municipal.

Questions diverses

➤ Madame le Maire informe être conseillère déléguée à la CoPLER du pôle « environnement – mobilité » et souhaite que chaque élu municipal délégué ou représentant d'une commission fasse un retour des réunions intercommunales durant ce mandat.

➤ Une réunion d'information relative au projet du terrain de foot synthétique a eu lieu le lundi 11 mai entre Maires du territoire. Le projet est porté par la CoPLER et financé par l'Intercommunalité et ses communes adhérentes, le terrain sera aménagé sur la commune de Saint-Just-la-Pendue, en lieu et place du terrain actuel en herbe.

➤ Joseph Plaisance s'interroge sur l'avenir du terrain de tennis. Madame le Maire informe qu'une étude est en cours pour connaître l'historique, les propriétaires, les solutions pour l'avenir.

➤ Madame le Maire informe qu'un COPIL élus (COmité de PILotage) est prévu à la CoPLER pour la présentation de ses services. Afin que tous les élus communaux les (re)découvre ces services et agents, des webinaires seront diffusés au sein de chaque conseil municipal d'ici la rentrée de septembre. Madame le Maire fait part de son engouement face aux différents services de la CoPLER. Les agents sont très enthousiastes, prêts à se rendre disponible pour les communes. C'est une source très riche notamment pour le service tourisme, petites villes de demain et école de musique...

➤ Marie-Claude Guillard s'interroge sur l'avancement du fleurissement de la commune. Nicolas Fraisse a pu récupérer 8 cagettes de plantes vivaces mises à disposition de la commune. La plantation est prévue ces prochains jours.

➤ Madame le Maire demande la disponibilité de chacun pour superviser l'agent technique durant l'absence de Joseph Plaisance du 17 mai au 05 juin. Après échanges, Adrien Giraud sera disponible la première semaine, Christian Bergeon la deuxième semaine et la troisième semaine sera gérée par ce binôme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Signatures

La secrétaire de séance
Marie-Servane BILLAY

Le Maire
Florence LABOUTIÈRE